



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, M. CORRE Daniel, M. FONSECA David, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, Mme MARCHE Séverine

Absentes : Mme LE NEEL Shirley, Mme BOUILLER Virginie

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à M. BALDY Patrick, M. DHONT Jean-Pierre donne pouvoir à M. FONSECA David, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. CORRE Daniel, Mme SARAGOSA Elodie donne pouvoir à Mme MARCHE Séverine, M. SERPETTE Patrick donne pouvoir à M. BLANQUART Jean-Marc, Mme VAN ASSCHE Anabelle donne pouvoir à M. MICK RIVES Valérie

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 16

N° 2023/32

Objet : Rétrocession et intégration de la voirie, des espaces verts et des réseaux divers de la résidence « Nature et Sens » dans le domaine public communal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les courriels de la société NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES, en date du 19 septembre 2023 et du 15 décembre 2023, portant sur le principe d'une rétrocession à la Commune de la voirie et des réseaux divers de la résidence Nature et Sens, notamment les parcelles suivantes :

Parcelles	Catégories
AD n°217	Voirie dénommée rue Roger Soubie
AD n°218 et 221	Cheminements piétonniers
AD n°219 et 220	Espaces verts
AD n°241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264 et 265	Parkings

VU le permis de construire valant division parcellaire comportant la démolition d'une entrepôt n° PC 091 244 19 1 0005 délivré le 22 juin 2020 pour la construction d'un ensemble immobilier comprenant deux immeubles, l'un de 15 logements collectifs privés et l'autre de 14 logements collectifs sociaux, ainsi que 15 maisons de ville ;

VU la délibération n°2020/09 décidant de dénommer la voirie interne du programme immobilier de la société NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES, Rue Roger Soubie ;

VU le plan joint en annexe ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.141-3 du code de la voirie routière (sauf si le classement envisagé porte atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie), la procédure de classement dans le domaine public communal de la voirie incluant ses annexes ne nécessite pas d'enquête publique préalable ;

CONSIDÉRANT la nécessité de reprendre la voirie et les réseaux divers de cette résidence et de les classer dans le domaine public communal ;

CONSIDÉRANT la conformité de l'état de la voirie, des installations d'éclairage public et des réseaux d'assainissement ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la rétrocession à la Commune de la voirie et des réseaux divers de la résidence « Nature et Sens » destinés à être intégrés dans la voirie communale, notamment les parcelles suivantes :

Parcelles	Catégories
AD n°217	Voirie dénommée rue Roger Soubie
AD n°218 et 221	Cheminements piétonniers
AD n°219 et 220	Espaces verts
AD n°241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264 et 265	Parkings

DÉCIDE que les parcelles susvisées seront intégrées dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié constatant le transfert de propriété à la Commune.

PRÉCISE que la longueur de la voirie de la résidence « Nature et Sens » est de 170 mètres linéaires.

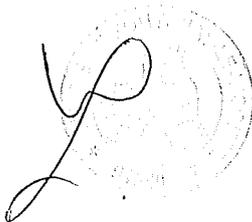
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document, notamment l'acte notarié, et à engager toute action nécessaire pour mener à bien cette procédure.

DIT que les frais d'acte notarié seront à la charge de **la société NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES.**

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 20 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Mick Rives', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains illegible text, likely the name of the commune and the title of the mayor.

ANNEXE : RÉTROCESSION ET INTÉGRATION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET DES RÉSEAUX DIVERS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RÉSIDENCE « NATURE ET SENS »

